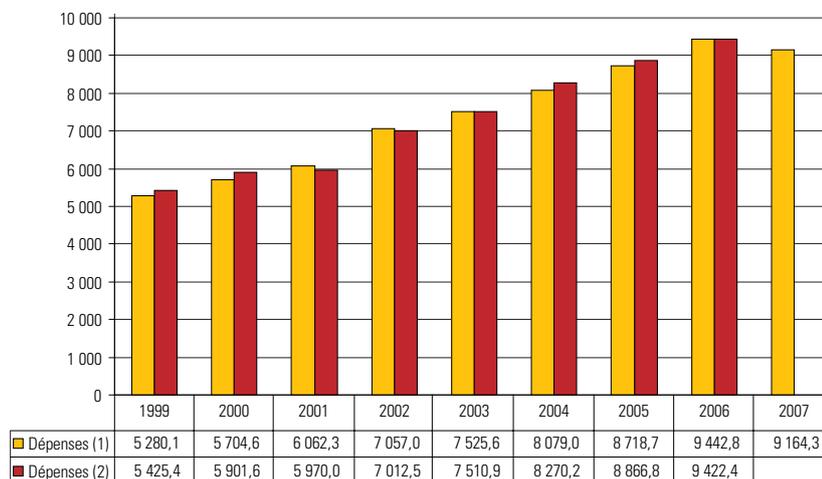


Le Statec publie mensuellement les recettes et dépenses de l'Etat central¹, lequel regroupe le gouvernement ainsi que les fonds. Les chiffres du mois de décembre 2007 venant d'être publiés, il est possible de tirer un premier bilan des finances publiques en 2007.

Du côté des dépenses, l'évolution à la baisse d'un peu plus de 250 millions par rapport à 2006 semble peu crédible. Il est en fait plus probable que la somme des dépenses de l'Etat central se situera non loin du milliard d'euros.

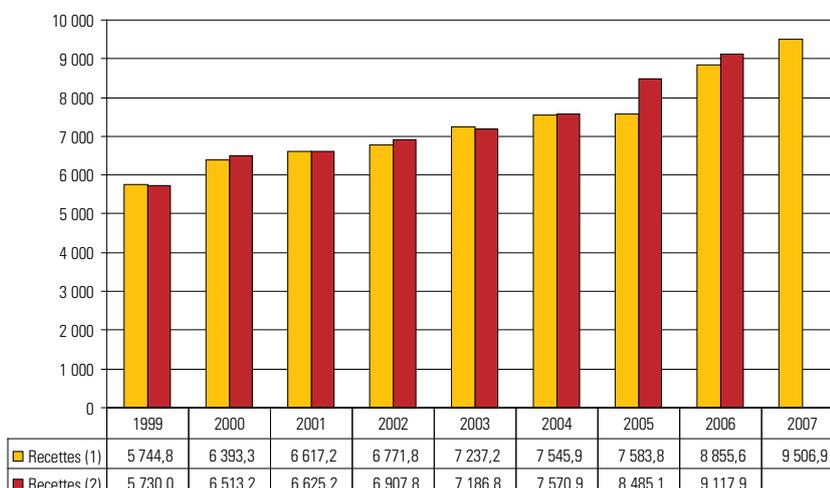
Dépenses de l'Etat central (millions d'euros)



Source : Eurostat
(1) Recettes et dépenses de l'Etat central sur base des comptabilisations mensuelles.
(2) Recettes et dépenses de l'Etat central sur base des comptes nationaux annuels.

De leur côté, les recettes marquent une vive progression en 2007 et ce, malgré les importantes recettes exceptionnelles comptabilisées durant l'exercice 2006. Les recettes mensuelles sur l'ensemble de l'année 2007 sont en effet en progression de 7,4% par rapport à 2006, soit 651,3 millions d'euros supplémentaires.

Recettes de l'Etat central (millions d'euros)

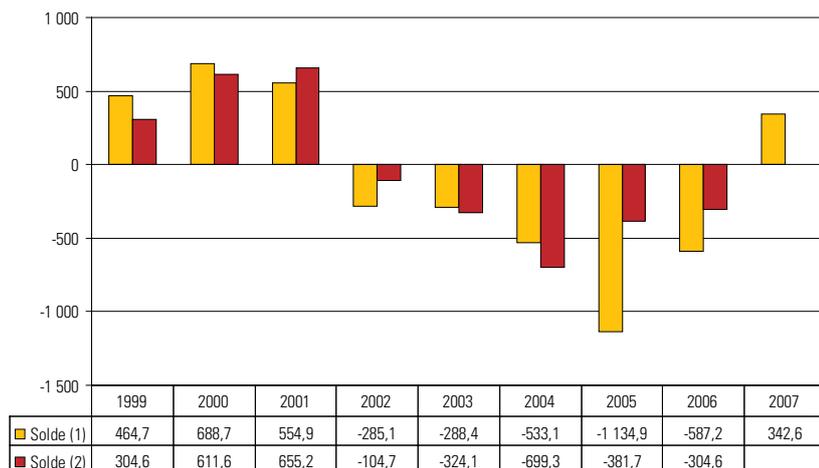


Source : Eurostat
(1) Recettes et dépenses de l'Etat central sur base des comptabilisations mensuelles.
(2) Recettes et dépenses de l'Etat central sur base des comptes nationaux annuels.

¹ Il s'agit des recettes et dépenses de l'Etat central, hors établissements publics et avec une estimation partielle des fonds spéciaux.

Malgré un total des dépenses mensuelles de l'Etat central sans doute sous-estimé, mais avec des recettes en progression sensible, le solde de l'Etat central positif de quelques 342 millions est sans doute quelque peu surestimé. Il semble toutefois indiquer une nouvelle amélioration sensible des finances publiques en 2007.

Solde des comptes de l'Etat central (millions d'euros)



Source : Eurostat
 (1) Recettes et dépenses de l'Etat central sur base des comptabilisations mensuelles.
 (2) Recettes et dépenses de l'Etat central sur base des comptes nationaux annuels.